

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Délibération N°2025-03-04
Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	7
Votants	7
Absents	4
Exprimés	11

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Date de convocation :
Le 19/06/2025

Étaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1er adjoint, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, M. Cocallemen Eric, M. Petraud Maxime.

Date d'affichage :
Le 19/06/2025

Absents excusés : Madame Cristol Céline 2ème adjointe (procuration à M. Moulières Jérémy) Mme Giordano Sandrine (procuration à M. Cocallemen Eric) Mme Odicino Sabrina (procuration à Mr Héran Sébastien) Mr Monteillet Hugues (M. Rivier)

OBJET

**Délibération demande
subvention LEADER
Aménagement d'un
espace ludique, sportif et
intergénérationnel.**

M. Goutte Maxime a été nommé secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le programme européen LEADER porté par le GAL Grands Causses Lévézou,
Considérant que la commune de Tournemire ne dispose actuellement d'aucun équipement de jeux pour enfants, ni de structures de fitness en plein air, ni d'un espace dédié à la rencontre et au lien social,
Considérant l'importance, en milieu rural, de proposer des lieux de convivialité et de partage pour renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie,
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune prévoit l'acquisition et l'installation de plusieurs équipements ludiques et sportifs en extérieur (jeux pour enfants, agrès de fitness) afin de créer un espace intergénérationnel accessible à tous. Cet aménagement vise à favoriser l'activité physique, la détente, les échanges entre générations et à renforcer l'attractivité de la commune.

Ce projet sera implanté dans un espace public central, pensé pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement paysager de la commune. Il s'inscrit dans une démarche de revitalisation du territoire et de promotion du bien-être.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention LEADER auprès du GAL Grands Causses Lévézou, conformément au plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 07/07/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 07/07/2025

Dépense		Recette	
Achat de jeux et appareils de fitness	24 672,00 €	LEADER	15 000,00 €
		Autofinancement	9 672,00 €
TOTAL	24 672,00 €	TOTAL	24 672,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Décide :

- D'approuver le projet d'aménagement tel que présenté ;
- De valider le plan de financement associé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention LEADER auprès du GAL Grands Causses Lévézou ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER

Le secrétaire de séance,

Acte dématérialisé

Maxime GOUTTE

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20250630-202503_04 DE
Reçu le 07/07/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.